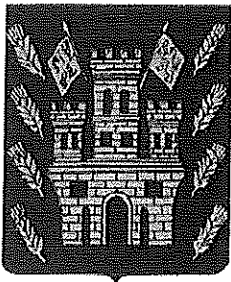


**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU COLLEGE COMMUNAL**

3.F.



COMMUNE de  
DALHEM  
Code postal 4607

**SEANCE DU 13 MARS 2018**

**PRESENTS :** M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,  
M. J. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,  
Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Echevins,  
M. R. MICHIELS, Président du CPAS  
Mlle J.LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

**OBJET : ARRÊTÉ DE POLICE N°26/2018**  
**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – RUE DE**  
**BATTICE N°5 À BERNEAU**  
**DU MERCREDI 14 MARS AU JEUDI 22 MARS 2018**

Agent traitant :  
Delphine VERRIER,  
Employée d'Administration  
04/374.74.23

**Ratification**

Le Collège,

RATIFIE l'arrêté de police susvisé pris en urgence par le  
Bourgmestre en date du 08 mars 2018.

Procès-verbal  
approuvé le :

Envoyé le :

20/03/2018

A: 2 PV  
2 Dossier  
2 greffe trib.  
2 trib. I. inst

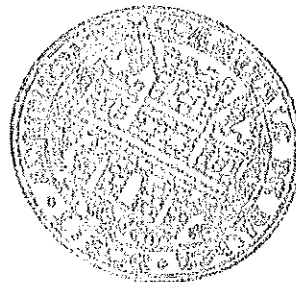
La Secrétaire,  
J.LEBEAU

PAR LE COLLEGE,

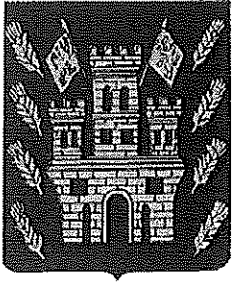
Le Président,  
A. DEWEZ

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale,  
J.LEBEAU



Le Bourgmestre,  
A. DEWEZ



COMMUNE de  
**DALHEM**  
Code postal 4607

Agent traitant :  
Delphine VERRIER,  
Employée d'Administration  
04/374.74.23

Procès-verbal  
approuvé le :

Envoyé le :

12.03.2018

A : x PV  
x Dossier  
x Police Dalhem  
x Greffe Trib.  
x Trib. I<sup>er</sup> Inst.  
x J. JANSSEN  
x J. CARDON  
x D. SCHOOBRACHT  
x Représentant

**OBJET : ARRÊTÉ DE POLICE N°26/2018**  
**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – RUE DE**  
**BATTICE N°5 À BERNEAU**  
**DU MERCREDI 14 MARS AU JEUDI 22 MARS 2018**

Le Bourgmestre,

Vu la demande écrite du 02 mars 2018 de Monsieur Eric HINCK pour la société HINCK E. SPRL, Allée des Tilleuls 1 à 4910 THEUX, nous informant de travaux à réaliser chez Monsieur VAESSEN, résidant Chaussée de Battice n°5 à 4607 BERNEAU et sollicitant l'autorisation de placer un container sur la voirie (dans l'accotement) de 8H00 à 16H30 pour une durée de 1 à 2 jours entre le mercredi 14.03.2018 et le jeudi 22.03.2018 ;

Vu qu'il y a lieu de prendre les mesures utiles pour éviter tout accident et permettre le déroulement des travaux en toute sécurité;

Vu les Arrêtés Royaux du 16.03.68 et du 01.12.75 relatifs à la police de roulage;

Vu les articles 119, 130bis et 135 § 2 de la nouvelle loi communale;

Vu l'urgence ;

**ARRETE**

Art.1. Du mercredi 14.03.2018 au jeudi 22.03.2018 , la circulation sera réglée par un passage alternatif Chaussée de Battice n°5 à 4607 BERNEAU.

Art.2. Du mercredi 14.03.2018 au jeudi 22.03.2018 , la circulation sera limitée à 30 Km/h de part et d'autre du n°5 (50m) de la Chaussée de Battice n°5 à 4607 BERNEAU.

Art.3. Les contrevenants seront passibles des peines portées par les règlements généraux de police et conformément à la procédure prévue par ceux-ci.

Art.4. Les signaux utilisés en application du présent arrêté (C43 + limitation à 30km/h, A31, B19 et B21) seront mis en place par le service communal des travaux. Le requérant est reponsable de la bonne gestion du chantier.

Art.5. Copie du présent arrêté sera adressée aux Tribunaux de Police et de 1<sup>ère</sup> instance de LIEGE, à Monsieur le Chef de la Zone de Police Basse-Meuse, au requérant et au service communal des travaux.

Le Bourgmestre,  
A. DEWEZ